



Paris, le 28 janvier 2026

Monsieur Jean AGULHON

Directeur Général Adjoint de la RATP

54, Quai de la Rapée

75599 – PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève CGT-RATP.

M. le Directeur Général Adjoint,

Chaque jour, les agents de la RATP assurent la mobilité de millions de Franciliens. Métros, bus, RER, tramways : sans eux, la Région s'arrête. Pourtant, malgré leur engagement, les dernières mesures salariales générales concédées par la Direction n'ont compensé qu'un tiers des pertes de leur pouvoir d'achat sur les 5 dernières années.

L'inflation a été de +26 % depuis 2020, mais les salaires, eux, n'ont pas suivi. Certes, elle a ralenti en 2025, mais les prévisions pour 2026 et 2027 sont à un retour à la hausse.

Si le pouvoir d'achat est en berne, comment vivre décemment avec des salaires gelés quand les dépenses constraintes telles que les loyers, l'énergie et les courses flambent ?

A cela s'ajoutent des conditions de travail qui se dégradent et les rémunérations trop basses découragent les vocations. Résultat : sous-effectifs, fatigue, et un Service public fragilisé.

Pour répondre aux attentes, nous vous rappelons nos revendications :

- +300 euros bruts mensuels pour tous, pour continuer à combler la perte de notre niveau de vie.
- Retour à une pente d'échelon à 2 % : à la mise en place du 13e mois à la RATP, l'abaissement à 1,66 % a servi de starter pour lancer une partie de son financement. Aujourd'hui, la productivité a largement augmenté, c'est donc finançable !
- Prise en charge du transport sur tout le périmètre d'IDFM.
- Augmentation et élargissement de la plage horaire de l'Allocation Complémentaire de Déplacement.
- Augmentation et intégration de la prime QP et de la prime de fonction dans le statutaire.
- Élargir la prime « panier » pour les travailleurs itinérants et les agents n'ayant pas accès aux restaurants ou points de restauration d'entreprise.
- Le respect strict du Statut du personnel avec la gratuité totale des soins pour les agents statutaires (art. 87).
- Création de l'échelon 32.

La RATP ne peut pas être un Service public de qualité avec des salaires qui décrochent. Les agents méritent mieux, et les usagers aussi.

Ainsi, pour donner suite à notre alarme sociale, déposée le 12 janvier 2026, qui a conduit à un constat de désaccord en date du 14 janvier 2026, **la CGT-RATP dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la RATP, de chaque catégorie et de chaque service :**

➤ **du mardi 3 février 2026 -04h00- au mercredi 1^{er} avril 2026 -07h00-**

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand HAMMACHE
Délégué Syndical Central
Secrétaire Général

CGT RATP

85, rue Charlot

75140 Paris Cedex 03

Tél : 01 44 78 53 61

cgt.ratp@gmail.com